

La Coquille



Numéro 1
Mars 2000

Sommaire

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Rubriques	Page
Editorial	2
Billet de la rédaction	3
Environnement:	
- <i>Dossiers sur le GICAL-CCAL SA</i>	4 - 13
- <i>Paysage et développement durable</i>	14
Culture, manifestations diverses	17
Pompiers	19
Echos de l'Exécutif	22
Echos du Conseil municipal	25
Coin des lecteurs	29
Agenda	31
Informations communales	32

Editorial

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Le retour du populisme

La création de l'ASVA (Association Vandoeuvrienne pour la sauvegarde de nos droits dans le respect de la législation) marque sans doute un tournant dans l'évolution des relations qui existaient, dans cette commune, entre la population et ses élus.

Le président de l'ASVA, lors de l'assemblée constitutive, s'est livré à une attaque en règle contre les autorités communales, législatives et exécutives, leur reprochant de n'avoir pas fait leur travail comme il faut et suggérant même que l'ASVA pourrait le faire à leur place. Cette manière, pour le moins cavalière, de traiter les élus d'une commune reflète bien l'état d'esprit dans lequel s'est créée cette association. Le mépris du travail accompli par ceux qui s'engagent pour la collectivité, c'est-à-dire pour l'ensemble de la population, traduit la lente dérive de notre système démocratique vers un populisme de bas étage. Certains de nos responsables politiques ne sont d'ailleurs pas étrangers à cette évolution, se complaisant dans cette situation, l'entretenant même pour mieux se placer, en cultivant ce nouvel art du consensus mou.

Déficit d'information et de communication, voilà sans doute la cause principale de cette évolution. Mais aussi manque de courage politique pour expliquer, faire passer et, pourquoi pas, imposer certains choix dans des dossiers d'intérêt général dont les enjeux dépassent largement les frontières communales. Cette évolution n'est pas propre à notre commune, elle se généralise à l'ensemble des sociétés riches et prospères de notre pays et d'ailleurs qui, peu à peu, se referment sur elles-mêmes pour sauvegarder leurs privilèges, à l'abri des nuisances et des contraintes.

A ce titre, le dossier GICAL-CCAL SA, dont il est question dans ce numéro de votre journal, est exemplaire.

Bonne lecture!

Philippe Bédât

Billet de la rédaction

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Le No 0 est mort, vive *La Coquille*.

Vous avez été nombreux à participer au concours organisé par la rédaction afin de baptiser le journal de votre commune.

Nous remercions chacun de l'intérêt qu'il a porté à notre mission d'information.

La gagnante du concours est *Madame Corinne Guilherme-Dumarthey*, qui été choisie à l'unanimité des membres de la commission en raison des commentaires qu'elle a joint à sa suggestion.

Outre le symbolisme lié au drapeau de la commune, outre également l'erreur journalistique ou typographique, notre gagnante fut la seule à relever, poétiquement, que la coquille portée à l'oreille, renvoyait l'écho des événements villageois.

Son imagination sera récompensée par un bon d'achat de 100 francs à Forum 2000. Bravo à elle et merci à tous.

La rédaction de *La Coquille* n'a reçu que peu de critiques quant au No 0.

L'une d'elle, pourtant, nous reprochait de nous intéresser trop aux événements écoulés et pas assez à l'actualité. Nous en avons tenu compte dans l'édition que vous tenez en main.

Nous vous proposons donc un débat à propos d'un sujet qui bouleversera peut-être le paysage de Vandoeuvres, je veux parler du centre de compostage et de méthanisation qui devrait être implanté sur le terrain de Monsieur Demont

La parole a été donnée de façon contradictoire tant à ceux qui défendent ce projet qu'à ceux qui s'y opposent, tout en gardant à l'esprit la mission d'information que nous nous sommes assignée.

Par ailleurs, une place plus grande sera réservée dans nos colonnes aux associations villageoises.

Bonne lecture.

Pour la rédaction: *Nicolas Terrier*

Environnement

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

GICAL, CCAL SA une longue histoire...

1992:

Création du GICAL (Groupement Intercommunal de Compostage Arve-Lac) entériné par un arrêté du Conseil d'Etat du 14 octobre 92 par les 15 communes suivantes: Anières, Chêne- Bougeries, Chêne-Bourg, Chêne Thônex, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, et Vandoeuvres.

1993:

Examen des différents sites potentiels et présentation par M. Demont du centre de compostage et de méthanisation. Visite du site par les représentants du GICAL et entérinement du choix de ce site.

1994:

Autorisation de construire accordée par le DTPE après enquête publique. Le procédé associant compostage et méthanisation dans le cadre d'une entreprise horticole reçoit le soutien de l'Office cantonal de l'énergie.

1995:

Le GICAL décide de financer une étude de faisabilité technico-financière, M. Demont s'étant associé à l'entreprise LOSAG pour la réalisation du projet.

1996:

Elaboration du projet LOSAG et mise en route d'une étude d'impact conformément à l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) pour les installations d'une capacité supérieure à 1000 tonnes par an.

1997:

Publication de l'étude d'impact et du rapport d'enquête préliminaire et évaluation de ce document par le service d'éco-toxicologie cantonale (DIER). Publication du rapport sur la valorisation des déchets organiques du canton de Genève par le groupe de travail «valorisation des déchets organiques»(DIER). Ce rapport prévoit en priorité l'extension méthanisation au Nant-de-Châtillon, la révision des différentes autorisations de traitements artisanaux des déchets verts et la réalisation de nouvelles installations

centralisées de compostage (une sur chaque rive) avec possibilité d'extension méthanisation conditionnée par les tonnages de déchets humides effectivement récoltés dans les zones d'apport des projets.

Séance d'information du Conseil municipal par M. Demont.

Préavis favorable de la commune de Vandoeuvres au renouvellement de l'autorisation de construire (août 1997).

13.10.97 : résolution du Conseil municipal de Vandoeuvres: «convaincu du bien-fondé du projet qui répond aux besoins de la région tout en respectant le concept cantonal en la matière, recommande au maire et à ses adjoints de soutenir auprès du GICAL et autres autorités toutes les actions susceptibles de permettre la réalisation du projet (sous réserve de l'acceptation de financement) ». Résolution votée à 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

1998:

Mise au point financière et juridique du projet en collaboration avec la fiduciaire ATAG.

Présentation du projet à M. Robert Cramer, nouveau conseiller d'Etat chargé du DIAE.

Réponse écrite de Mme Louise Martin (adjointe au maire de Vandoeuvres et vice-présidente du GICAL) à une question écrite de trois conseillers municipaux.

Le plan de gestion des déchets du canton de Genève 1998-2002 qui sera publié en mars 1999 est en consultation auprès des communes.

Une partie du Conseil municipal et de la population habitant le secteur concerné par le projet GICAL commence à s'inquiéter des conséquences possibles de l'implantation d'un tel centre sur le territoire communal.

1999:

Visite d'une usine de traitement de déchets verts en Allemagne par une délégation du Conseil municipal.

Séance d'information à la population en présence du Conseiller d'Etat Robert Cramer (1.2.99).

Lettre du directeur du centre de Lullier au président du GICAL pour répondre à la demande du maire de Vandoeuvres concernant le choix du site. Le di-

recteur de Lullier précise: «L'implantation d'un centre de méthanisation sur le domaine du centre est parfaitement envisageable et souhaitable... L'existence d'un centre de méthanisation sur notre domaine serait donc un avantage certain pour la qualité de la formation des ingénieurs HES... Le centre de Lullier peut immédiatement dégager des compétences pour le suivi de ce dossier.» (5.3.99) A noter que seule la méthanisation est prise en compte dans la réponse du directeur du centre horticole de Lullier.

Expertise de la procédure de choix du procédé de méthanisation par EREP SA remettant en question le concept et l'enveloppe architecturale, préconisant des solutions modulables et des procédés proposant des digesteurs horizontaux. (avril 99).

Réponse à tendance négative à l'expertise de la société EREP par le bureau d'étude GIRUS (mai 1999).

Juin 1999: changement de législature et élection du nouveau Conseil municipal. Sur 17 élus, 10 sont des nouveaux conseillers.

Un nouveau comité du GICAL est élu par les communes du groupement, dont le soussigné devient le vice-président.

Lors de sa séance du 28 juin 1999, le nouveau Conseil municipal demande à l'Exécutif communal d'écrire au conseiller d'Etat Robert Cramer, pour lui demander l'étude par ses services d'un projet d'installation de méthanisation sur le site de Lullier. La réponse de M. Cramer précise que seul le GICAL est le maître d'œuvre du projet et qu'il lui appartient donc de choisir un autre site que celui de M. Demont ou de renoncer définitivement à tout projet. Ce n'est que dans cette dernière hypothèse que l'Etat pourrait intervenir.

Dans une lettre du 14 juin 99 adressée au nouveau président du GICAL, M. Maurice Demont constate le blocage complet du dossier et annonce son intention de concrétiser le projet avec un financement privé qui n'exclut pas la participation des communes intéressées.

Reprise du projet initialement prévu en 1994 (centre de compostage et de méthanisation, la mise en place de cette dernière étant progressive en fonction des besoins). L'enveloppe architecturale ne change pas.

Le GICAL n'est donc plus le maître d'œuvre et sa seule mission est de négocier une convention pour la prise en charge des déchets verts entre la nouvelle société CCAL SA et les communes du groupement.

Août 1999. Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion des déchets votée par le Grand Conseil le 20 mai 99. Cette loi prévoit, pour les nouvelles installations de traitement des déchets, une demande d'autorisation de construire et d'autorisation d'exploiter conjointes. Cependant, le règlement d'application de la loi prévoit des dispositions transitoires afin que les exploitants d'installation en fonction ou ceux qui ont fait l'objet d'une autorisation de construire, déposent une demande d'autorisation d'exploiter dans les 3 mois à dater de l'entrée en vigueur de la loi. Un groupe d'habitants de Vandoeuvres mandate un avocat pour défendre ses intérêts.

Ouverture du chantier du CCAL SA.

27.9.1999: le Conseil municipal de Vandoeuvres se prononce contre l'implantation du CCAL SA sur le terrain de M. Demont (9 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention).

26.11.1999: Dépôt d'une pétition au Grand Conseil par un groupe d'habitants de Vandoeuvres (134 signatures).

7.12.1999: Présentation du projet CCAL SA à la commission environnement mesures paysagères par MM. Demont, Mahrer et Des Arts, membres du conseil d'administration du CCAL SA.

14.12.99 : Séance d'information et présentation du projet CCAL aux communes du GICAL.

2000:

17.01.2000: Convocation extraordinaire du Conseil municipal de Vandoeuvres pour prise de position formelle quant à la demande d'exploitation du CCAL SA déposée par M. Maurice Demont et parue dans la Feuille d'Avis Officielle du 24 décembre 99 (délai de consultation de 30 jours).

Une résolution est votée contre l'implantation du CCAL SA sur la parcelle de M. Demont. (9 voix pour 4 voix contre et aucune abstention)

18.01.2000 : Constitution de l'Association Vandoeuvrienne pour la sauvegarde de nos droits dans le respect de la législation (ASVA).

28.02.2000: Le Conseil municipal décide de faire recours contre l'autorisation d'exploiter délivrée par le DIAEE le 23 février.

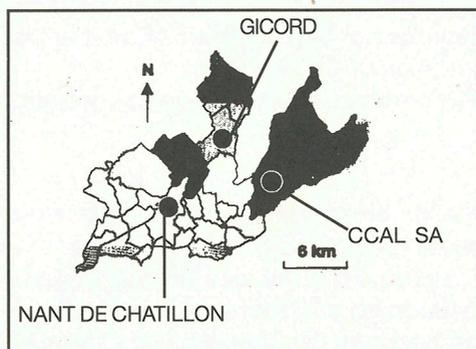
Philippe Bédât

Vandoeuvres «Poubelle que jamais» ?

La gestion actuelle des déchets vise en premier lieu à protéger durablement l'homme et l'environnement des effets nocifs liés à leur élimination, objectif qui implique - selon la définition couramment admise du «développement durable» - de «satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de satisfaire leurs propres besoins» (1).

Fondée sur une ordonnance fédérale, la valorisation des déchets organiques est devenue obligatoire pour le canton de Genève, si bien que la loi cantonale de gestion des déchets (2) a fixé à trois le nombre de centres de traitement. Force est de constater que leur mise en place ne s'est pas déroulée - respectivement ne se déroule pas - sans heurt...

En effet, la réalisation du *GICORD*, a nécessité plus de dix ans de discussions, d'études, de recours et de tergiversations pour arriver à un



accord. Le choix du terrain, longtemps au cœur de nombreuses polémiques, n'est plus sujet à débats, puisqu'il s'agit maintenant d'une parcelle située au bord de l'autoroute, à Bellevue.

Quant au *NANT-DE-CHÂTILLON*, pourtant situé à plus d'un kilomètre des habitations, il a été pendant des années source de graves nuisances olfactives pour le voisinage. Une pétition comportant plus de 500 signatures

a été nécessaire pour qu'un nouveau centre de traitement des détritux par méthanisation soit construit.

Qu'en est-il, alors, du CCAL SA desservant et /ou appelé à desservir la région Arve-Lac à Vandoeuvres ?

En octobre 1997, Monsieur Maurice Demont a obtenu un permis de construire «des serres et un bâtiment d'exploitation horticole et de compostage». Il s'agissait en fait d'un centre de compostage destiné à traiter les déchets verts de la région Arve-Lac, bassin de population de 50'000 habitants produisant une quantité de résidus d'environ 6'000 tonnes par an.

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (2), l'Etat définit des zones d'apport pour chacun des trois centres de compostage du canton, afin de garantir la viabilité des projets.

La délimitation d'une zone d'apport illustre les besoins effectifs de traitement et conditionne le dimensionnement d'une installation. Elle est aussi garante de la pérennité des installations, dans la mesure où elle assure un approvisionnement minimal (3).

Or, le CCAL SA, pour fonctionner de façon optimale, devrait traiter un volume de 10'000 tonnes par an, soit le tiers des déchets verts du canton. Cela implique «*qu'il faudra trouver une contribution supplémentaire d'environ 90'000 personnes, pour que le volume à traiter soit suffisant*» (4). Par conséquent, il n'y aura pas d'autre choix que de solliciter d'autres communes du canton, afin qu'elles nous «*gratifient*» de leurs détritux...

En réalité, le volume traité serait de 12'000 tonnes, selon le dossier de demande d'autorisation d'exploiter: soit 7'000 tonnes de déchets de jardin, 3'000 tonnes de déchets ménagers organiques et 2'000 tonnes de déchets agricoles. Il apparaît que l'autorisation de construire et la demande d'autorisation d'exploiter ne se rapportent pas au même volume (10'000 tonnes dans l'un et 12'000 dans l'autre...).

Toujours selon le dossier de demande d'exploiter, le CCAL SA ferait appel à la méthanisation pour le traitement d'une partie des déchets. Ce procédé industriel exigerait un déclassement du terrain, qui est actuellement en

zone agricole.

L'opposition au projet d'une partie non négligeable de la population de Vandoeuvres est évidemment liée au choix du site. Les opposants ont créé une association, l'ASVA (Association Vandoeuvrienne pour la sauvegarde de nos droits dans le respect de la législation), le 18 janvier 2000.

L'étude d'impact, base de référence, justifie le choix du site par l'argument suivant: *«si l'on considère la globalité des établissements Demont, le projet permettra une réorganisation de l'espace actuel et surtout une élimination des nombreuses zones de stockage peu esthétiques»*. Cette étude, réalisée à la demande de Monsieur Maurice Demont, souligne également que le volume bâti sera plus important que les serres en plastique actuelles, mais ne précise pas qu'il s'agira d'un bâtiment de 115 mètres de long, par 32 mètres de large, voire 48 si l'on compte le bâtiment d'exploitation...

Quant à la hauteur des constructions, elle pourra atteindre près de 11 mètres par endroit... En d'autres termes, cette usine correspondrait approximativement à un immeuble de la surface d'un terrain de football - peut-être un peu plus étroit -, haut de près de 3 étages : il s'agit donc d'un projet d'envergure, tant au point de vue de son gabarit, que de sa capacité et à propos duquel la population aurait dû être consultée dès le départ.

Prétendre, à l'instar de l'étude d'impact, que les nuisances seront nulles relève de l'utopie. De plus, il est faux d'affirmer que l'acheminement et le traitement du tiers des déchets du canton n'auront aucune incidence sur l'environnement.

Les nuisances sonores et visuelles, dues à l'augmentation du trafic des camions en zones d'habitation seront certainement très importantes. Sans parler des nuisances olfactives qu'une telle quantité de déchets ne manquera pas de provoquer, ne serait-ce que lorsque ceux-ci arriveront en même temps - et en masse - et qu'ils devront être entreposés à l'extérieur.

L'introduction au printemps 1998 des «containers verts», mis à disposition des communiens, ainsi que des levées de détritiques organiques bi-hebdomadaires, ajoutées à l'interdiction de faire des feux de jardin, ont évidemment contribué à l'augmentation du volume des déchets verts à traiter: un nouveau besoin a ainsi été créé...

Monsieur Christian Ferrazzino a déclaré dans le journal «LE TEMPS» du 5 janvier 2000: *«Seuls les mauvais projets sont sources de blocage, parce qu'ils suscitent des oppositions et ralentissent les procédures. Après des palabres, ils capotent par des décisions judiciaires ou des sanctions populaires».*

Si le Conseiller administratif de la Ville de Genève précité dit vrai, le CCAL SA (Centre de Compostage Arve-Lac), prévu sur le terrain de Monsieur Maurice Demont à Vandoeuvres, n'a assurément aucun avenir.

Véronique Christe

- (1) Plan de gestion des déchets du canton de Genève 1998 - 2002 DIAE
- (2) Loi sur la gestion des déchets - PL 7919 (L 1. 20), votée par le Grand-Conseil le 20 mai 1999
- (3) Zones d'apport: plan de gestion des déchets du canton de Genève 1998 - 2002 DIAE
- (4) Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement avec subvention pour la construction d'une installation de méthanisation des déchets organiques sur le site de Châtillon - PL 7882-A, page 11: «Présentation du projet du GICAL».

Un projet exemplaire

Dans notre belle campagne, il est devenu habituel de voir quelques objets hétéroclites qui ressemblent plus à des halles industrielles qu'à des fermes.

Ces magnifiques hangars directement issus des catalogues des fabricants de tôles sont devenus le nouveau visage des transformations de l'agriculteur pressé qui préfère le temporaire bon marché aux constructions transmissibles aux générations.

Cette pratique, qui considère prioritairement et souvent uniquement les données financières, n'a pas épargné les villes et a profondément modifié nos paysages urbains et suburbains. Ce n'est que le sommet visible de la logique à court terme et rendement maximum imposé dans tous les secteurs de l'économie et de la production de notre société dite moderne.

Pouvait-il en être autrement ?

Les prises de conscience philosophiques puis scientifiques, largement relayées dans les médias ont développé par-ci par-là des réactions multiples devant les atteintes de toutes sortes à nos environnements.

L'action commence enfin à être précédée d'une réflexion, autrement dit le développement commence à être perçu comme potentiellement et nécessairement durable.

C'est dans de nombreuses lois, réflexions et mesures que se compose et recompose un fonctionnement de la société qui tient compte des générations futures.

Cette douce folie a gagné tous les niveaux de décision autour de nous, du plus petit consommateur au producteur le plus démesuré.

Ce n'est qu'un début, trop peu d'actions réellement efficaces se concrétisent et la réparation sera longue et coûteuse.

Néanmoins on peut constater que le mouvement est amorcé.

Dans cette considération le problème des déchets est symptomatique du phénomène et de ses conséquences.

La Confédération a édicté des lois et des principes que les cantons sont chargés d'appliquer.

Le projet de serres horticoles et de centre de compostage des déchets verts de monsieur Demont (CCAL) est dans ce contexte totalement d'actualité et exemplaire par ces qualités.

Il réunit toute une série de conditions et de solutions qui lui confère un caractère exceptionnel et historique.

-Il s'agit d'un projet et d'investissements du «privé» qui permettent d'intégrer un problème de société et par conséquent un intérêt public.

-Une activité agricole (horticole) existante depuis longtemps qui englobe dans son processus toute une série de données qui sont le fruit d'une réflexion globale, à saviur la production d'énergies renouvelables pour les besoins de l'activité (chaleur, électricité), la culture de fleurs la revente de produits au public (compost) et à la prise en charge de la récolte et du tri des déchets verts des communes Arve-lac.

-L'ensemble des activités sont réunies dans une réalisation constructive dessinée par des architectes dans le langage architectural traditionnel des serres en intégrant au mieux la réalisation dans son site.

-La possibilité d'assainir une situation qui se voulait provisoire.

-Enfin, l'occasion pour Vandoeuvres de posséder sur son territoire une activité dont l'intérêt dépasse les limites communales.

Pour tout cela nous devons être fiers de participer à l'évolution de la société et à la gestion d'un développement durable dans l'intérêt des générations futures.

Daniel Rinaldi

Paysage et développement durable

Soucieuse de s'intégrer aux recommandations de l'Agenda 21, la commune de Vandoeuvres, par l'intermédiaire de sa commission *Environnement*, s'est donnée comme tâche de préserver et de mettre en valeur son patrimoine paysager. Ce projet sous-tend des interventions effectives autant dans la constitution d'un paysage harmonieux que dans la participation à la création de zones de compensation écologiques.

Pour notre commune, l'idée d'une conservation et d'une amélioration de la qualité environnementale s'organise autour de deux faisceaux directeurs: la création de haies composées et la plantation de chênes. Les lignes de chênes sont en effet un élément presque symbolique du paysage vandoeuvrien et il est primordial de la maintenir en état.

Ces deux orientations ne doivent pas pour autant exclure d'autres actions favorisant le maintien de la biodiversité, tels que, par exemple, la création de vergers comportant des essences traditionnelles. Nous rappellerons que la Commune a procédé, avec l'aide de l'organisation Pro Natura, à la constitution dans son parc d'un ensemble d'arbres fruitiers à hautes tiges, dont la raréfaction dans notre canton menace gravement la survie de petits rapaces nocturnes.

Mais les bonnes volontés d'une municipalité ne suffisent pas sans le concours de ses administrés. Le paysage communal étant dans sa majorité réparti en propriétés privées, il apparaît nécessaire de faire appel à nos habitants pour les encourager à participer à ce projet.

Les haies composées

Créer un lieu de valorisation écologique grâce à la plantation de haies composées est à la mesure de chaque propriétaire, quelle que soit la dimension de son terrain.

Hélas, le promeneur, menant ses pas à travers de nouveaux lotissements, constate trop souvent avec dépit qu'il se trouve devant un univers désespérant d'uniformité: les remparts de thuyas succèdent aux murailles de lauriers-cerises; là tout n'est que pauvreté, disgrâce et morosité.

Si la faute de cette indigence végétale n'en incombe pas toujours à la personne prenant possession de son bien, mais à la paresse de certains paysagistes, il est par contre de notre ressort d'inciter tout propriétaire à participer à la diversification des cordons végétaux. Notre flore est riche d'essences, autant de croissance rapide que de feuillage persistant. Ainsi un ensemble de charmes, de houx, de buis et d'aubépines peut être parfaitement densifié et protégé efficacement tant du vent que des regards indiscrets.

Les avantages esthétiques des haies composées sont convaincants. la variété des feuillages, des fruits et des fleurs séduisent plus le regard que le béton verdâtre des genévriers exotiques.

Mais elles constituent surtout un espace essentiel pour la biodiversité. Et c'est sur ce point qu'il faut insister. En effet les thuyas ou les lauriers-cerises n'ont aucune valeur au niveau ornemental: ils n'abritent pas d'oiseaux nicheurs et n'offrent aucun biotope pour les insectes; c'est donc de la végétation «morte». Leur trop grand nombre est un facteur aggravant de l'appauvrissement des pénétrantes de verdure dans nos régions.

Les chênes

Comme il a été dit en préalable de cet article, les chênes ont une caractéristique de notre commune. Il n'est pas de publication cantonale concernant l'environnement qui n'y fasse référence. Le maire Janine Hagmann eut une formule heureuse pour exprimer la nécessité de Vandoeuvres à entretenir ce patrimoine: «un chêne par habitant». Même si l'intention de la Municipalité n'est pas de parvenir exactement à cette équation, il n'en demeure pas moins que de nouvelles plantations sont nécessaires. En effet, nombre de nos yeuses, parfois tricentenaires, doivent progressivement faire place à de jeunes plants. D'autre part, des lignées sont à perpétuer, à prolonger ou à créer.

Les chênes et les haies composées peuvent d'ailleurs être associées de manière à constituer des secteurs biologiques de grande richesse. Ceci d'autant plus lorsque ces plantations se situent en bordure de champs cultivables. Une réalisation exemplaire - même si elle n'en est qu'à son stade

initial - peut être observée sur les parcelles de l'hoirie Hatt-Schweizer, exploitées par Monsieur René Stalder sur la route de Choulex. De jeunes chênes ont été plantés en alternance avec des haies composées sur une ligne d'environ 250 mètres.

C'est ce genre de collaboration que la commune de Vandoeuvres souhaite voir se renouveler. Pour cela fait-elle appel aux propriétaires et exploitants agricoles intéressés par ce genre de réalisations et désirant nous faire part de leurs idées, de leurs expériences et de leurs propositions.

Il n'est pas inutile de rappeler enfin, que la plantation d'essences vernaculaires et la création d'espaces de compensation écologique peuvent faire l'objet de subventions fédérales et/ou cantonales. Les coûts - parfois relativement lourds en ce qui concerne la plantation et l'entretien de grands arbres - sont pris en charge en grande partie par les départements responsables de l'environnement.

Espérant que ces quelques lignes auront suscité réflexion et intérêt chez nos communiens, nous les invitons à prendre contact avec la Mairie. Celle-ci leur fournira toutes les indications utiles en ce qui concerne la valorisation paysagère et les mettra en contact avec les responsables de ce programme.

Emmanuel Foëx



Champ Bordier vu du chemin du Dori

Culture, manifestations diverses

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Ah ! La belle Escalade

Vendredi 10 décembre 1999, dans le préau, les quelque 180 élèves des classes enfantines et primaires, guidés par leurs enseignants(e)s, commençaient leur traditionnel défilé dans les rues du village.

De retour à la salle communale, les enfants entonnèrent les chants d'Escalade à la gloire des Genevois. Sur le podium, se bouscullaient fées des neiges, soleils radieux, arbres aux couleurs d'automne, bonshommes de neige etc., mais aussi quatre petits Vivaldi, clin d'œil original au thème de cette année: les quatre saisons! Les danseuses du groupe «Kasajoco», anciennes élèves, clôturèrent le spectacle.

Petits et grands se retrouvèrent ensuite autour d'un bol de soupe, en toute convivialité, tandis que les membres du comité de l'APEVAN (Association des Parents d'élèves de l'école de Vandoeuvres) tenaient la buvette.

Ah! la belle Escalade... où, ironie du sort, on célèbre un duc à plumes route de Pressy et où l'on en «plume» un autre* route de Meinier...

Véronique Christe

**Il s'agit du Duc de Savoie, envahisseur malheureux en 1602...*

Noël

Vendredi 17 décembre 1999 se célébrait le Noël oecuménique des enfants.

Le pasteur Olivier Schopfer a accueilli les enfants, leurs parents ainsi que les catéchètes et les catéchistes. Il a été établi un parallèle entre Abraham, Marie et Joseph, les bergers qui pour suivre les voies de Dieu sont prêts à changer; et nous le sommes-nous ou le serions-nous?

Toute l'assemblée fut captivée par son récit.

Ensuite, nous avons marché en cortège jusqu'à la Chapelle St-Jacques où nous attendait un jeu de la Bible interprété par les enfants autour d'un brasero en plein air. La nuit était étoilée et ce furent des moments émouvants.

Le Père Ryszard et Frère Daniel ont terminé cette célébration par des chants entonnés par toute la communauté.

Domage que cette fête n'ait pas été mieux annoncée!

Déjeuner des Aînés

Le traditionnel déjeuner offert par la Commune aux habitants du 3^{ème} âge s'est déroulé le mercredi 26 janvier dès 11h.30, dans la salle communale superbement décorée par Mesdames Danièle Jacquet, Danielle Muster et Isabelle Valot.

Le repas apprêté par Monsieur Didier Jacquet était délicieux et a suscité des murmures de contentement évident.

Après le café, Stanislas prestidigitateur, a beaucoup amusé par ses tours étourdissants, l'assemblée qui riait de bon cœur.

Les convives sont repartis, visiblement heureux, vers le milieu de l'après-midi.

Elizabeth Gampert

A l'occasion de ce repas, Monsieur Jean-Claude Ecklin a dédié ce poème aux autorités communales:

*Premier repas de l'an 2000
Il me faut donc trouver le fil
Pour dire à nos Autorités
Par ces modestes bouts-rimés
Combien chacun de nous apprécie
Un bon repas et la magie
Si la prestidigitation*

*A quelque chose de magique
Même si le tour est classique
On reste béat d'admiration
Je terminerai donc ainsi:
En notre nom à tous, je dis
A la Mairie un grand merci
Pour cet après-midi*

Pompiers

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Les pompiers à l'oeuvre pour combattre «Lothar»

A l'heure où la presse fait un large écho aux projets de réforme de la sécurité civile genevoise - plus particulièrement sur la place et le rôle du corps des sapeurs pompiers volontaires - le soussigné a pensé utile de tenir informés les habitants de la commune aux récentes activités de leur compagnie de sapeurs pompiers. Voici un bref aperçu de leur intervention consécutive au passage de la tempête «Lothar» qui a fait rage sur nos régions après Noël.

Le 26 décembre aux environs de midi, alors que «Lothar» venait de commettre ses premiers méfaits, la chute d'un arbre sur la route de Vandoeuvres nécessita une première intervention. Quelques hommes de la compagnie, en collaboration avec les pompiers de Cologny, procédèrent au débitage et à l'évacuation d'une branche tombée sur cette chaussée fréquentée, tandis qu'au même instant leur assistance était requise à la Clinique équine pour les mêmes raisons.

Le lendemain, trois hommes de la compagnie furent appelés au chemin de la Seymaz pour procéder au débitage d'un arbre. Mais les pompiers entrèrent réellement dans le vif du sujet dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, lorsqu'une première alarme retentit à 0h.45 pour dégager le chemin des Hauts-Crêts des arbres tombés sous les assauts répétés de Lothar. Vu les continuelles bourrasques de vent, les pompiers présents décidèrent de sillonner les chemins de la commune pour évacuer les branches et autres débris. C'est au cours de cette manœuvre qu'ils s'aperçurent que deux imposants arbres menaçaient de tomber sur la route de Choulex. Compte tenu de l'effectif réduit, le Capitaine Thierry Pradervand décida, à 1h. du matin, d'alarmer l'ensemble de la compagnie pour prêter main forte. Ainsi, treize hommes s'activèrent sur les lieux du sinistre dans des conditions météorologiques difficiles. Pour éviter tout risque d'accident, la route de Choulex fut fermée à la circulation entre le village de Vandoeuvres et le carrefour de Crète.

Cette intervention fut ponctuée d'une nouvelle alarme de la centrale du Service d'Incendie et de Secours qui signala à 2h.22 un feu d'habitation au

chemin de la Blonde. La majeure partie de la compagnie mobilisée quitta ainsi en trombe les lieux du précédent sinistre, rejointe par les sapeurs pompiers professionnels, ainsi que ceux de Cognoy. Près d'une quinzaine d'hommes constatèrent sur place une fausse alarme, situation fréquente dans le métier. Ceci ne mit pas fin à l'équipée de la compagnie qui se rendit encore en divers endroits de la commune pour terminer le travail entrepris. Ce n'est qu'aux alentours de 4 h. que les pompiers, fatigués et trempés, purent prendre un repos bien mérité.

Il fut de courte durée puisqu'une nouvelle alarme retentit auprès des porteurs de «bip» aux alentours de 7h. Ceux-ci se remirent à l'ouvrage à la route de Meinier. La neige avait remplacé la pluie, couvrant ainsi la région d'un manteau neigeux humide ce qui accéléra encore la chute d'arbres mis à mal par la tempête. A 9h.20, une seconde alarme mobilisa les hommes déjà présents au chemin de la Blanche où les pompiers constatèrent les dégâts provoqués par la conjugaison du vent et de la neige : plusieurs arbres étaient à terre, déracinés, un de ceux-ci s'étant abattu sur l'avant-toit d'une maison d'habitation. Vu l'ampleur des dégâts, l'ensemble de la compagnie fut à nouveau alarmée. Après un labeur de près de deux heures, les pompiers se déplacèrent au chemin des Peutets pour procéder à l'abattage d'un arbre qui menaçait de s'affaisser sur la route. Cette tâche nécessita l'utilisation du camion grue du Capitaine Pradervand et du tracteur du sapeur René Stalder. Cette tâche accomplie, les pompiers purent savourer une collation bien méritée sur les lieux du sinistre.

Diverses interventions furent encore nécessaires pour sécuriser certains lieux devenus dangereux en raison de la chute potentielle d'arbres, telle l'abattage au chemin de la Troupe d'un arbre affaissé sur un lampadaire public. Après leur démobilisation aux alentours de 16h., quelques hommes de la compagnie intervinrent encore au chemin de la Sapinière pour prévenir la chute d'un arbre. L'usage de l'échelle mécanique de la compagnie de Chêne-Bourg fut nécessaire à cette fin.

Voici sommairement exposées, les diverses interventions de la compagnie des sapeurs pompiers de Vandoeuvres, effectuées sans l'assistance des pompiers professionnels.

Ceci démontre, si besoin en est, l'utilité d'un tel corps de volontaires qui, outre ses différentes actions sociales (Promotions, 1^{er} Août, Escalade, etc.), effectue avec dévouement et compétence les fonctions qui lui sont assignées. Contrairement aux idées reçues, les pompiers volontaires n'assument pas la seule tâche d'éteindre de simples feux de gosiers... !

Christophe Imhoos



Echos de l'Exécutif

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Parmi les différentes tâches et fonctions qui occupent le maire et ses adjoints, il y a celle, peu connue mais de grande importance, qui consiste en la représentation de la commune à des échanges, voire à des groupements intercommunaux.

Ces relations «horizontales» entre communes s'établissent à différents échelons, soit pour des nécessités ponctuelles, soit pour un partenariat à plus long terme.

Au niveau *local*, tout d'abord, les communes limitrophes sont en contact régulier, notamment pour chercher à résoudre des problèmes qui les concernent en raison de leur proximité. Ainsi, Vandoeuvres collabore avec les communes de Choulex, Cologny et Collonge-Bellerive. Lors de rencontres, généralement informelles, bon nombre de dossiers touchant à des questions très concrètes sont abordés et trouvent, bien souvent, dans le cadre d'une démarche amicale, une solution adéquate (un exemple récent: possédant une balayeuse appropriée, Cologny a, à bien plaisir, accepté de nettoyer le trottoir et la partie du chemin de Planta sur laquelle sont parkés les véhicules appartenant aux habitants des immeubles, alors que toute la chaussée, trottoir compris, est située sur le territoire de Vandoeuvres).

Au niveau *régional* aussi, la collaboration intercommunale trouve son expression dans le regroupement d'un certain nombre de communes ayant des intérêts communs à défendre. Le but de ces groupements est:

- d'échanger simplement des informations (Collonge-Bellerive a transmis à Vandoeuvres son plan directeur en matière d'aménagement du territoire; Meinier nous a proposé de «partager» son nouvel agent municipal engagé à temps partiel, etc.);
- de coordonner les politiques communales (des discussions suivies ont actuellement lieu avec les communes concernées et les TPG, afin d'améliorer le parcours et les horaires de la ligne 31);
- de chercher à résoudre des problèmes communs (le Groupement Arve et Lac - auquel Vandoeuvres appartient - réunit ainsi 15 communes de la rive gauche deux fois par an: c'est en son sein que le GICAL - sujet récurrent qu'il n'y a pas lieu d'aborder encore sous cette rubrique - est né);

- de partager des charges financières dans un but d'économie de moyens à mettre en œuvre (le foyer de jour pour personnes âgées «Aux 5 Colosses», à Anières, l'association «Koala» pour le placement d'enfants en familles d'accueil de jour, le «Noctambus», sont, par exemple, autant de groupements à vocation régionale, auxquels la commune de Vandoeuvres participe financièrement, et dont les Vandoeuvriens peuvent bénéficier).

Au niveau *cantonal*, l'Association des Communes Genevoises (ACG), qui réunit l'ensemble des 45 communes, a pour but d'unir les efforts de celles-ci en vue d'assumer ensemble des tâches *déterminées* relevant de leurs compétences propres: elle examine et soumet aux autorités concernées des projets concernant leur intérêt commun, avec pour objectif constant de *préserver l'autonomie des communes*. L'ACG représente - voire défend - les intérêts de ces dernières ou, plus généralement, cherche à apporter une amélioration, une solution à des problèmes qu'elles ne peuvent plus assumer seules, soit pour des raisons de coût, soit pour des raisons d'infrastructure ou de logistique. De par son existence, l'ACG permet aussi une meilleure coordination entre les communes, ainsi que dans leurs relations avec l'Etat.

A titre d'exemple de *délégation ponctuelle* des tâches à un groupement qui se trouve en quelque sorte «au-dessus» de la commune, on trouve le CIDEC (Centre Intercommunal pour l'Elimination des Déchets Carnés), le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire), le SIACG (Service Intercommunal d'Informatique des Communes Genevoises), la COFICOGE (Coopérative Financière de Communes Genevoises). L'ACG étudie actuellement un sujet brûlant, si l'on peut dire, qui est celui du regroupement, en une seule entité, des sapeurs-pompiers du SIS et des milices avec la Protection Civile.

Vandoeuvres appartient à ces divers groupements et n'a eu, à ce jour, qu'à s'en féliciter. Leur financement est en principe couvert par les contributions des communes, fixées en fonction du nombre d'habitants.

En 1984, la loi sur l'administration des communes a été modifiée pour per-

mettre à ces groupements intercommunaux d'acquérir la personnalité juridique, afin de faciliter leurs relations avec les tiers, l'Etat de Genève notamment. A noter d'ailleurs que l'Etat est lui-même *partenaire* dans certaines associations (le CIDEDEC et le GIAP, ...)

Respectueux de la diversité des communes, tant dans leur organisation que dans leurs besoins, ces groupements n'ont pas pour but de leur ôter certaines de leurs prérogatives. Bien au contraire, ils cherchent à préserver une marge de manoeuvres suffisante à l'action communale en renforçant la cohésion des communes, dans le but de mieux faire valoir l'intérêt commun. Une commune qui souhaite gérer de manière indépendante et autonome un dossier n'a, bien sûr, aucune obligation d'adhérer à de telles associations, qui ne prennent d'ailleurs vie qu'après avoir reçu l'approbation du Conseil d'Etat, lequel est aussi l'organe de surveillance.

Pour clore ce bref aperçu, non exhaustif, des diverses possibilités de relations intercommunales, il y a lieu de mentionner, et c'est essentiel, que les subventions engageant les communes au sein d'un groupement intercommunal doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, soumise à référendum. L'exercice des droits démocratiques est ainsi garanti.

Catherine Kuffer



Votre mairie vue du Parc

Echos du Conseil municipal

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Avant la parution du présent numéro de *La Coquille*, le Conseil Municipal s'est réuni à quatre reprises, dont l'une faisait l'objet d'une convocation extraordinaire.

Le 1^{er} novembre 1999, l'ordre du jour du Conseil Municipal était consacré en priorité aux différents rapports des commissions.

Un sujet, traité par la Commission des routes, circulation et canalisations, a donné lieu à un vote.

Il s'agissait pour le Conseil Municipal de décider de la suite des travaux de mise en séparatif des eaux claires et usées des bassins versants A et B, plus précisément du secteur des Buclines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a refusé le crédit d'engagement de CHF. 1'200'000.— concernant la deuxième tranche des travaux de mise en séparatif, ce qui marque pour l'heure l'arrêt des travaux dans le secteur des Buclines.

Cette décision s'explique principalement en raison de l'important dépassement dans le coût de ces travaux, soit plus du double du coût estimé et inscrit au budget en 1998.

Dans le cadre de la commission administrative, financière et juridique, des discussions eurent lieu en rapport avec des points précis du budget :

- un montant de CHF. 3'000.— a été prévu pour la formation du Conseil Municipal;
- la subvention au jardin d'enfants *Le Toboggan* a été maintenue moyennant l'ouverture dudit jardin, une demi-journée supplémentaire par semaine;
- il en est allé de même de la subvention au restaurant scolaire *Poivre et Sel*, dont le succès et l'utilité sont indéniables;
- un règlement des prestations de retraite pour les membres de l'Exécutif de la commune a été accepté à l'unanimité du Conseil Municipal;
- en outre, un sous-groupe de réflexion visant à étudier de manière plus précise les prévisions comptables de la commune a été créé.

Il faut en effet savoir qu'à Vandoeuvres, seul 1% environ de la population rapporte 50% des recettes communales. Ce groupe aura donc pour but de

mener une réflexion afin de diminuer la vulnérabilité des finances communales.

La Commission des bâtiments communaux et PCi a abordé la question de la rénovation de l'auberge de Vandoeuvres, question qui sera débattue à huis-clos par le Conseil Municipal, qui l'a décidé par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, vu son impact possible sur la situation de l'actuel propriétaire.

Parmi les travaux touchant les bâtiments locatifs communaux, il a été prévu, pour l'an 2000, les travaux de rénovation de la maison Steiner, qui fait partie du complexe du centre villageois.

L'affectation des locaux n'a pas encore été décidée.

Enfin, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :

- le budget de fonctionnement 2000 prévoyant CHF. 6'002'426.— de charges, CHF. 6'426'488.— de revenus et par conséquent un excédant de revenus de CHF. 424'062.—;
- de maintenir à 33 centimes le taux des centimes additionnels pour 2000;
- de fixer à 90% le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2000;
- et de fixer à CHF. 30.— le montant minimum de ladite taxe.

Le 6 décembre 1999, le Conseil Municipal a voté une proposition émanant de la commission des bâtiments communaux et PCi, à savoir un crédit de CHF. 5'000.- pris sur le budget 1999 pour deux études préliminaires pour la rénovation de l'auberge de Vandoeuvres.

Le crédit a été approuvé à l'unanimité.

On signalera encore qu'un certain nombre de dossiers sont à l'étude s'agissant des problèmes de circulation et de sécurité et que le Conseil Municipal attend les conclusions de l'OTC à leur propos avant d'aller de l'avant.

Il s'agit principalement des zones suivantes :

- centre villageois
- chemin de la Seymaz

- carrefour chemin du Paradis/route de Pressy
- chemin de la Rippaz
- carrefour route de Mon-Ideé/chemin de la Seymaz

En outre, on signalera une pétition déposée au Grand Conseil et signée par 120 habitants de la commune opposés à l'autorisation de construire relative au dossier de la Fondation Johnny Aubert-Tournier.

Nous vous tiendrons informés des développements de ces différentes questions.

Quant à la commission de l'Aide sociale et humanitaire, elle a décidé de verser le solde de son budget 1999, soit CHF. 2'380.— à *Médecins sans frontières*, prix Nobel de la Paix 1999.

Enfin, au nom du corps des sapeurs-pompiers de Vandoeuvres, Monsieur Thierry Pradervand a tenu à remercier les donateurs du projet Téléthon, qui ont permis de récolter CHF. 15'000.— pour la recherche sur les myopathies.

La séance du Conseil Municipal a été suivie par le traditionnel repas de l'Escalade des conseillères et conseillers municipaux et de leurs conjoint(e)s.

Le 17 janvier 2000, le Conseil Municipal s'est réuni pour une séance extraordinaire.

Celle-ci avait pour but d'entériner l'avis qu'il avait exprimé le 27 septembre 1999, qui était défavorable à l'implantation du CCAL SA (Centre de Compostage Arve-Lac), sur le terrain de Monsieur Demont.

Le Conseil Municipal a exprimé par 4 voix pour, 9 voix contre et aucune abstention, les arguments de la résolution suivante, que l'Exécutif a adressé le 18 janvier 2000 au DIAEE.

Le Conseil Municipal confirme sa précédente position informelle du 27.09.1999 et s'oppose à la demande d'exploitation CCAL SA – AR 99-005, parue dans la FAO le 24.12.1999, sur les parcelles de M. Maurice Demont pour les raisons suivantes :

- identité communale non respectée;
- non respect du libellé de la demande d'autorisation de construire par rapport au projet de compostage et de biométhanisation prévu dans le projet du CCAL SA;
- non respect des zones : zone agricole non adaptée pour une telle installation;
- zone de protection des eaux;
- impact visuel important de la future usine dans ce secteur de zone agricole et résidentielle ;
- risque accru de nuisances sonores et olfactives;
- demande au DIAEE de vouloir étudier le site de Lullier comme alternative au site Demont, selon la demande des autorités communales déjà effectuée en été 1999;
- choix du site en rapport aux institutions hospitalières et étatiques proches (HUG, Belle-Ideé, Champ-Dollon);
- l'étude d'impact de l'entreprise LOSAG date de 1997 est l'unique document de contrôle. Il n'y a pas eu d'étude contradictoire. Une contre-expertise serait nécessaire pour évaluer la qualité du projet;
- garanties financières à fournir, selon la loi;
- opposition de la population.

Le lundi 28 février, une décision importante a été prise par le Conseil Municipal pour les réseves foncières de la Commune.

Un crédit de Frs 3'000'000.- a été voté à l'unanimité pour l'acquisition d'une parcelle de plus de 5000 m2 sise au chemin de la Blonde, laquelle est située en zone villas.

Nicolas Terrier

Coin des lecteurs

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Madame le Maire,

J'ai examiné attentivement le No 0 du Journal de Vandoeuvres.

S'agissant du titre, pourquoi ne pas conserver «Journal de Vandoeuvres»? Ce n'est pas original mais je me demande si un titre tarabiscoté serait bien plus judicieux. D'ailleurs personne n'a jamais reproché à feu le Journal de Genève de porter un tel titre. Par contre, bonne idée d'organiser un concours au sujet du titre du journal: c'est en soi strictement inutile mais cela vous montrera l'intérêt que votre journal suscite dans la population.

Dans votre éditorial vous relevez les buts visés par le Journal de Vandoeuvres: établir une relation entre les habitants du village, les informer et susciter leur intérêt à la vie villageoise. Ces buts sont parfaits.

Mais pour les réaliser il faut un Journal de Vandoeuvres autrement plus substantiel que le No 0. Il faut des informations sur la vie dans le village; j'en cite au hasard quelques-unes, soit: naissances d'enfants de parents résidant dans la commune, décès d'habitants de Vandoeuvres, interventions du corps des sapeurs-pompiers, compte rendu objectif des manifestations villageoises, indication des manifestations à venir, mouvements de population, informations objectives quant aux délibérations du Conseil municipal, autorisations de construire accordées, etc. Il faut surtout un journal qui **apporte** quelque chose et non de la littérature.

Dans le No 0 du Journal de Vandoeuvres, rien de tout cela. On ne trouve pour l'essentiel que des articles creux qui n'apportent aucune information. Ainsi l'article consacré au Burkina Faso: on voudrait savoir quand des représentants de la commune s'y sont rendu, leur nombre, leurs noms, ce qu'ils ont visité, leurs conclusions. Si le don de livres comportant des grands noms de la littérature française constitue une aide humanitaire, alors je n'y souscris pas. La lecture de Zola ou Malraux ne vas pas notablement contribuer à former une élite et les dirigeants efficaces dont ce pays a besoin.

La page 16 «Echos de l'Exécutif» ne contient que des indications d'une affligeante banalité. On voudrait savoir de quels sujets **précis** traite l'exécutif et quelles sont ses préoccupations; la langue de bois qui caractérise ces «échos» n'intéresse personne.

S'agissant de la répartition des fonctions au sein de l'exécutif, rare information un peu intéressante du journal, je relève au passage que j'avais demandé au

cours de la dernière législature que les sapeurs-pompiers et la protection civile soient traités à l'échelon communal par le même membre de l'exécutif, vu qu'au canton ils dépendent du même service. Vous connaissez d'ailleurs comme moi les deux projets qui veulent, une fois de plus, réorganiser la protection civile à Genève en la rapprochant encore des sapeurs-pompiers. Je vois que rien de tel n'a été réalisé à Vandoeuvres, malgré ma requête.

«Echos du Conseil Municipal»: c'est bien joli toutes ces commissions, mais que font-elles de concret, à part de se réunir. Je n'ai encore jamais été approché par le président, ni un membre de la commission qui s'occupe de la protection civile, et ceci depuis 1989. Le moins que pourrait faire la commission, ce serait de rencontrer le responsable, de faire sa connaissance et de se renseigner; et bien elle ne le fait même pas. On voudrait savoir à quoi ces commissions peuvent bien consacrer leur temps et si leurs «travaux» débouchent sur du concret.

Quant à la fin du journal: Agenda et information communales, il faut savoir si c'est vraiment l'endroit qui leur convient ou si un tout-ménage, comme d'ailleurs jus-qu'ici, à coller derrière sa porte d'armoire, ne rend pas de bien plus grands services.

Tout ceci démontre que le Journal de Vandoeuvres n'est, pour l'instant, qu'un chef d'œuvre d'amateurisme. Jamais il ne pourra, s'il continue à garder la forme du No 0, remplir le but, pourtant louable, que vous lui assignez dans votre Editorial. D'ailleurs, sans un profond remaniement, il cessera de paraître faute d'intérêt au bout de quelque temps. Si vous désirez créer un journal communal, allez donc trouver un journaliste qui sait de quoi il parle, et, si nécessaire, donnez-lui un mandat de créer un tel journal et d'en superviser la rédaction. Cela ne ruïnera pas la commune et évitera la distribution d'une littérature qui ne fera que perdre du temps à ceux qui en ont assez pour la lire. Dommage pour les personnes qui prennent la peine de rédiger des articles, sans se rendre compte à quel point ils sont sans intérêt et parfaitement insipides.

Le Journal de Vandoeuvres et sa rédaction, en l'occurrence Nicolas Terrier, sollicitent l'avis des lecteurs; vous avez le mien. Je regrette qu'il ne soit pas plus positif. Comme déjà dit, l'idée est bonne mais la forme et le moyen d'y parvenir ne le sont pas.

Espérant vous avoir été utile malgré ma franchise, je vous présente, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Claude Guignard

Agenda

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

BIBLIOBUS 2000

Un jeudi par mois, le Bibliobus est à votre disposition au Centre communal, **de 15h. à 16h.30.** Voici le calendrier 2000:

6 avril	21 septembre
4 mai	19 octobre
29 juin	16 novembre
27 juillet	14 décembre
24 août	

POMPIERS

Journée «portes ouvertes» le **samedi 6 mai 2000.**

SORTIE DE PRINTEMPS DES AINÉS

La traditionnelle sortie des Aînés aura lieu le **mercredi 7 juin 2000** et aura pour but la visite du jardin d'iris à Vuillerens.

CONCERTS

Concert de bienfaisance en faveur de la **Fondation Auris** (fondation de recherche pour l'oreille et l'audition)

mercredi 24 mai à 20h.30 au Centre communal de Vandoeuvres

Dans le cadre de la fête de la musique, le groupe **Arte musica** donnera des concerts:

mardi 6 juin à la salle St-François de Sales à Chêne-Bourg

jeudi 8 juin à la salle St-François de Sales à Chêne-Bourg ou au Grand-Lancy (non encore décidé)

samedi 17 juin au Victoria Hall

(oeuvres de Haydn et Mozart, sous la direction de M. Jean-Marc Aeschimann)

PROMOTIONS

La fête des Promotions aura lieu le **samedi 1^{er} juillet 2000.**

Informations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Mairie ☎ 750.14.18

Heures d'ouverture

Matin

Lundi - vendredi: 9h. à 12h.

Après-midi

Lundi et mardi: 14h. à 18h.

Mercredi, jeudi et vendredi: fermé

Etat-civil ☎ 750 19 62

Mme Madeleine Thommen

Mardi de 17h.30 à 19h.

Voirie ☎ 750.23.15

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères: mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h. **de mi-mars à décembre**

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants: premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU, piles: containers au parking du Centre communal

Frigidaires : s'adresser à la mairie

Service du feu ☎ 750.23.15

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandoeuvres

Poste de Vandoeuvres ☎ 750 12 30

Heures d'ouverture: lundi - vendredi 8h.15-11h.45 et 14h.40-17h.45
samedi 9h.-11h.

Ecole enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ 750 22 17

Jardin d'enfants LE TOBOGGAN 2, route de Pressy ☎ 750 10 01

Garderie LA TANIÈRE DE L'EVEIL, 2, route de Pressy ☎ 750 14 08

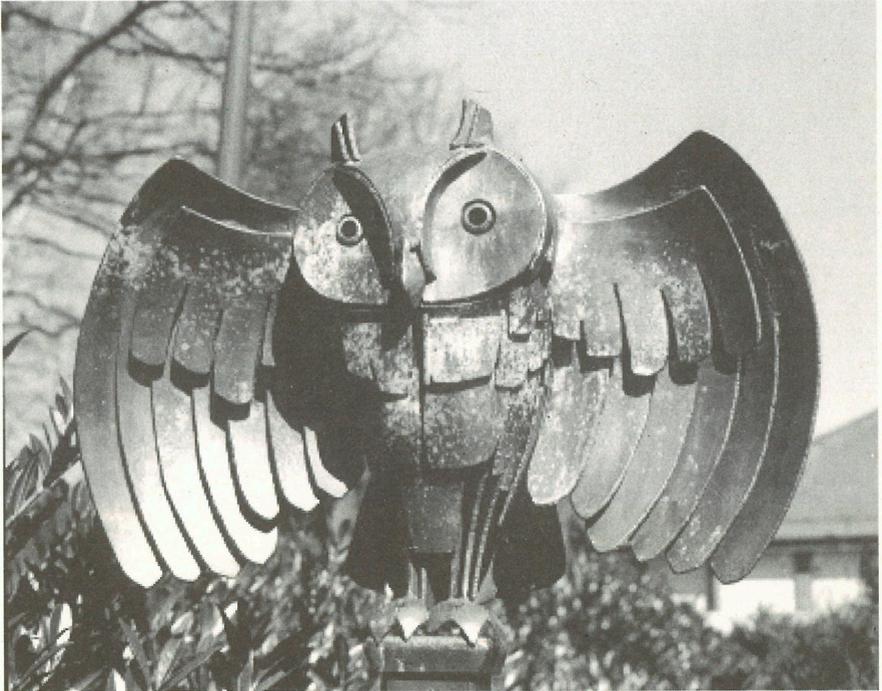
Service d'urgence des médecins(jours et nuits) ☎ 320 25 11

SASCOM Service d'aide et de soins communautaires de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse ☎ 855 07 75 Mme S. Pruvost entre 14h. et 15h. ou la centrale d'appel ☎ 827 84 11

Cartes d'identité délivrées à la Mairie

Le lundi après-midi de 14h. à 16 h. et le jeudi matin de 9h. à 11h. ou sur rendez-vous ☎ 750 14 18

Portofolio



Hibou 1999 sculpté par M. Siebold